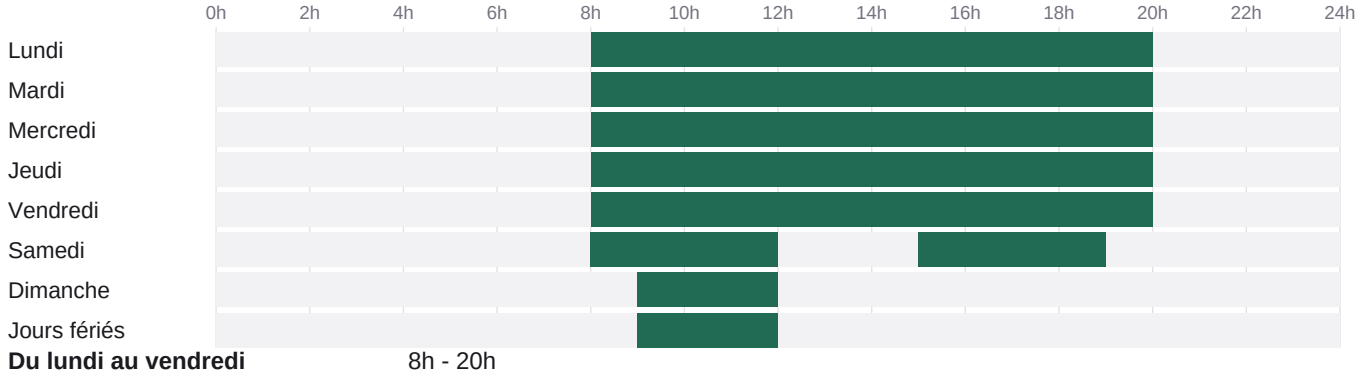
Horaires des travaux bruyants à Colmar

68000 · Haut-Rhin (68) · 66 970 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté N° 5410/2018 - Réglementation municipale en matière de lutte contre le bruit, signé le 16 novembre 2018 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 20h
Samedi	8h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	9h - 12h

Le texte dit :

> « Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuse, à moins de 100 mètres d'une zone habitée : - les jours ouvrables avant 8 h 00 et après 20 h 00 - les samedis avant 8 h 00, entre 12 h 00 et 15 h 00 et après 19 h 00 - les dimanches et jours fériés avant 9 h 00 et après 12 h 00 »

Texte officiel : https://www.colmar.fr/sites/colmar.fr/files/documents/arrete-lutte-vs-bruit-5410-2018.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté N° 5410/2018 - Réglementation municipale en matière de lutte contre le bruit, signé le 16 novembre 2018 (article 6). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi	8h - 19h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les engins de chantier bruyants tels que les groupes motocompresseurs, les groupes électrogènes de soudure, les groupes électrogènes de puissance, les marteaux-piqueurs et brise-béton ne peuvent fonctionner dans un périmètre en champ libre, inférieur à 100 m des immeubles à usage d'habitation ou de lieu de travail ou affectés à toute autre activité humaine qu'entre 8 h 00 et 19 h 00. »

Texte officiel : https://www.colmar.fr/sites/colmar.fr/files/documents/arrete-lutte-vs-bruit-5410-2018.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.